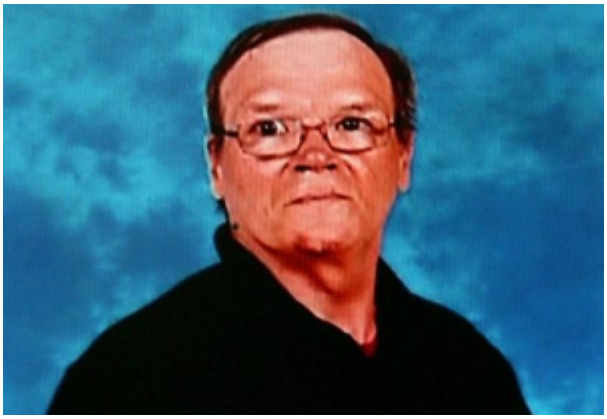
Le pédophile multirécidiviste Francis Evrard, qui se prépare à sa sortie de prison, a changé de nom grâce à la loi Dupond-Moretti votée en 2022

13/11/2023 à 22h30



C’est en tant que Francis Evrard qu’il a été condamné en 2009 à 30 ans de prison pour l’enlèvement et le viol du petit Enis, 5 ans, à Roubaix. C’était sa 8e condamnation pour des viols sur mineur. À chaque fois qu’il est sorti de prison, l’homme désormais âgé de 77 ans, a récidivé.

Et là, alors qu’il purge trente ans de réclusion avec une période de sûreté de vingt ans, il entame un processus d’aménagement de peine, avec des permissions de sortie accordées par la justice. Sa fin de peine théorique est en 2037 mais Francis Evrard pourra solliciter une libération conditionnelle à compter de 2027. Même si rien ne dit qu’il l’obtiendra, c’est dans cette optique-là qu’il vient de changer de nom. Comment a-t-il fait ? Il a utilisé la loi Dupond-Moretti de 2022 selon laquelle il suffit désormais d’une simple déclaration devant un officier d’état civil. Pas

besoin de motif si l’on prend le nom de l’un de ses parents. Francis Evrard porte donc désormais le nom de sa mère, indique le procureur de La Rochelle. Ce qui interroge sur le trouble à l’ordre public que pourrait créer ce précédent, si tous les criminels prennent le nom de leur mère. (…)

RTL

(…) Une onde de choc pour l’avocat de la famille du petit Enis. « Francis Evrard a toujours été extrêmement filou, malin, et il a vu dans cette réforme législative une possibilité d’échapper à son passé, de retrouver un anonymat alors que c’est un homme que l’on sait extrêmement dangereux », a dénoncé Me Emmanuel Riglaire au micro de la radio. (…)

Le Point